

Règles de Gouvernance

L'Union des Parents d'Elèves (UPE) est une association de parents bénévoles, indépendante, apolitique et laïque. Sa vocation est d'être au service de ses adhérents et de défendre les intérêts des parents dans toutes les instances du Lycée Français Jean Monnet. Nous sommes un relais entre les familles et les acteurs au sein de l'établissement et pouvons à ce titre, être amenés à assurer un rôle d'accompagnement lorsque cela s'avère nécessaire.

Les membres du Conseil d'Administration s'engagent collégialement à respecter la convention de fonctionnement qui régit le cadre des relations mutuelles entre l'UPE et l'établissement.

L'UPE est résolument attachée à la liberté d'expression et d'opinion de ses adhérents. Elle s'engage à ce que les membres de son conseil d'administration n'aient aucun mandat électoral, syndical ou ne représente officiellement un culte.

Les membres du conseil d'administration de l'UPE ne peuvent tirer aucune rémunération ou autre bénéfice au titre de leur activité au sein de l'UPE.

En dehors de son rôle de représentation des parents d'élèves, l'UPE porte divers projets à vocation culturelle, pour le bien-être des élèves, des événements festifs, des services aux familles comme la bourse aux livres etc.

L'UPE choisit de manière indépendante les projets qu'elle souhaite mener. Ces projets peuvent être issus d'une réflexion interne à l'UPE ou s'inscrire dans des démarches initiées par l'AEFE*, la FAPEE** ou l'Etablissement.

Dans un souci de transparence, l'UPE s'engage, à organiser chaque année une réunion avec la direction de l'Etablissement afin de présenter son plan d'actions de l'année scolaire en cours ainsi qu'un bilan des actions de l'année précédente en Conseil d'Etablissement.

L'UPE n'a pas vocation à interférer de quelque manière que ce soit dans les questions de pédagogie, en dehors des sujets mis à l'ordre du jour dans les instances de l'établissement.

L'UPE considère que les sujets émanant du domaine de la pédagogie de l'enfant, autres que les programmes officiels scolaires, sont du ressort des équipes pédagogiques ou sont une décision personnelle des familles dans la sphère du privé.

L'UPE s'engage à ne soutenir aucune revendication corporatiste contraire à l'intérêt des familles. De même l'UPE n'a pas vocation à intervenir dans les démarches particulières émanant d'adhérents ou de parents auprès de l'Etablissement et ayant pour but de proposer des offres de services rémunérées.

Dans un souci de confidentialité, l'UPE ne communique en aucun cas les coordonnées de ses adhérents et des parents à des tierces-parties.

De même, les administrateurs de l'UPE s'engagent de respecter les clauses usuelles de confidentialité et de non-concurrence pendant et après leur mandat.

* AEFE : Agence pour l'Enseignement des Français à l'Etranger

**FAPEE : Fédération des Associations de Parents d'élèves des Etablissements d'Enseignement français à l'Etranger